

Tarifs 2024/2025

ECOLAGES ANNUELS

A. ÉLÈVES SUBVENTIONNÉS ¹

1. INITIATION MUSICALE ²

Initiation musicale (4 à 6 ans) 690.-

2. CURSUS INSTRUMENT OU CHANT

Niveau Élémentaire (forfait) ³ 1800.-

Niveau Moyen (forfait) ⁴ 2150.-

Niveau Secondaire ⁵ 2950.-

3. INSTRUMENT OU CHANT SEULS

30 minutes par semaine 1520.-

40 minutes par semaine 1870.-

50 minutes par semaine 2150.-

60 minutes par semaine 2500.-

4. COURS COLLECTIFS SEULS, MUSIQUE DE CHAMBRE

Solfège élémentaire et moyen ⁶ 600.-

Solfège secondaire ⁷ 800.-

Musique de chambre ⁸ 500.-

Remise : 10% dès le 3^e enfant inscrit

Escompte : 2% pour le règlement global de l'écologie annuel avant le 30.11.2024

Les écolages sont dus pour l'année entière

Frais de dossier : 20.-

¹ Les élèves dont le répondant légal paie ses impôts sur le revenu dans le Canton de Vaud sont subventionnés par la FEM. Les tarifs s'appliquent jusqu'à l'âge de 20 ans. Ils sont valables également pour les étudiants et apprentis jusqu'à l'âge de 25 ans, sur présentation d'une attestation.

² Initiation musicale : 1 cours de 50 minutes hebdomadaire

³ Le forfait donne droit à 1 cours d'instrument ou de chant hebdomadaire de 30 minutes + 1 cours de solfège hebdomadaire de 45 minutes (réduit à 30 minutes si seulement 2 élèves)

⁴ Le forfait donne droit à 1 cours d'instrument ou de chant hebdomadaire de 40 minutes + 1 cours de solfège hebdomadaire de 45 minutes (réduit à 30 minutes si seulement 2 élèves)

⁵ 1 cours d'instrument ou de chant hebdomadaire de 50 minutes + 1 cours de solfège hebdomadaire de 60 minutes (réduit à 45 minutes si seulement 2 élèves)

⁶ durée : 45 minutes hebdomadaires (réduit à 30 minutes si seulement 2 élèves)

⁷ durée : 60 minutes hebdomadaires (réduit à 45 minutes si seulement 2 élèves)

⁸ durée : 60 minutes hebdomadaires (18 cours annuels)

B. ÉLÈVES NON SUBVENTIONNÉS ¹

1. INITIATION MUSICALE ²

Initiation musicale (4 à 6 ans) 840.-

2. INSTRUMENTS OU CHANT SEULS

30 minutes par semaine 2010.-

40 minutes par semaine 2550.-

50 minutes par semaine 3100.-

60 minutes par semaine 3630.-

3. COURS COLLECTIFS SEULS, MUSIQUE DE CHAMBRE

Solfège élémentaire et moyen ³ 800.-

Solfège secondaire ⁴ 1150.-

Musique de chambre ⁵ 600.-

Remise : 10% dès le 3^e enfant inscrit

Escompte : 2% pour le règlement global de l'écolage annuel avant le 30.11.2024

Les écolages sont dus pour l'année entière

Frais de dossier : 20.-

¹ Les élèves dont le répondant légal ne paie ses impôts sur le revenu dans le Canton de Vaud ne sont pas subventionnés par la FEM. Les tarifs s'appliquent jusqu'à l'âge de 20 ans. Ils sont valables également pour les étudiants et apprentis jusqu'à l'âge de 25 ans, sur présentation d'une attestation.

² Initiation musicale : 1 cours hebdomadaire de 50 minutes

³ 1 cours hebdomadaire de 45 minutes (réduit à 30 minutes si seulement 2 élèves)

⁴ 1 cours hebdomadaire de 60 minutes (réduit à 45 minutes si seulement 2 élèves)

⁵ durée : 60 minutes hebdomadaires (18 cours annuels)

C. ÉLÈVES ADULTES

1 INSTRUMENTS OU CHANT SEULS

30 minutes par semaine	2200.-
40 minutes par semaine	2870.-
50 minutes par semaine	3540.-
60 minutes par semaine	4210.-

2 COURS COLLECTIFS (dès 3 élèves inscrits)

Harmonie, contrepoint, forme et analyse	1150.-
Histoire de la musique (90 min. hebdomadaires)	1900.-

Escompte : 2% pour le règlement global de l'écolage annuel avant le 30.11.2024

Les écolages sont dus pour l'année entière

Frais de dossier : 20.-